

MINISTÈRE
DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET DES BEAUX-ARTS.

BEAUX-ARTS.

INVENTAIRE DES SITES
dont la conservation présente
un intérêt général.

Be/

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

ARRÊTÉ.

LE SOUS-SECRÉTAIRE D'ÉTAT DES BEAUX-ARTS :

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4 ;

Sur la proposition de la Commission départementale des monuments naturels et des sites de la Marne dans sa séance du 5 Juin 1931.....

ARRÊTÉ :

ARTICLE PREMIER.

Le chêne dit "le Roi de Rome" situé sur la route de la Haute-Chevauchée, dans la forêt domaniale de Châtrices (Marne)..... appartenant à l'Etat.....

est inscrit..... sur l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général.

Arr. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture, au maire de la commune de Châtrices et à l'Administration propriétaire..... qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Paris, le

3 NOV 1931